

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Marion Marie, Ingrid Caté

Absents excusés : Mmes et Mr Christophe Krakus, Anne Molard, Solène Loyer

Absent : Mr Patrice Coutelle

Mme Molard et Mme Loyer ont donné pouvoir à Mr Coquille

Mr Padois a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Validation du devis de l'entreprise Jean-Claude ORY de Saint Denis d'Orques pour un montant de 1249.80 € HT soit 1499.76 € TTC pour la pose d'une clôture de 75m de long entre le terrain de jeux et le terrain de Mr et Mme Derré.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Proposition de circuit pédestre pour relier le bourg de Chemiré à Etival.
- Proposition d'une étude d'aménagement de l'agglomération par le CAUE

Hommage à Samuel Paty.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire géographique, assassiné le 16 octobre 2020.

2020-11-d1

Recensement de la population recrutement et rémunération de l'agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu à Chemiré en Charnie du 21 janvier au 20 février 2021.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour la période de janvier et février 2021.

L'agent sera rémunéré à raison de 1.15 € par feuille de logement collectée et 1.75€ par bulletin individuel collecté. (Le barème s'applique pour les documents papier ou dématérialisés). Les frais de déplacement seront réglés selon le barème en vigueur.

2020-11-d2

Devis Armoires et destructeur de documents

Monsieur le Maire présente le devis de la société SEDI Equipement de Uzès pour la fourniture

- * d'une armoire forte coupe-feu afin de stocker en sécurité conformément à la réglementation les Registres d'Etat-Civil, les registres de délibérations et divers documents 1885 € HT
- * d'une armoire haute à rideaux pour le classement du secrétariat de mairie 393.70 € HT
- * d'un destructeur de documents 149.51 € HT

Le conseil municipal valide ce devis pour un montant, après remise, de 2308.21 € HT soit 2769.85 € TTC et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2184 mobilier -opération -91 Mairie

2020-11-d3

Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif Commune 2020

Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
2315	Installation matériel outil	- 2770			
2184-91	Mobilier Mairie	+ 2770			
	TOTAL	0		TOTAL	0

2020-11-d4

Devis pose d'une clôture

Le conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2158 opération 20 Equipements culturel et sportif, la facture de Monsieur Ory de Saint Denis d'Orques, d'un montant de 1249.80 HT soit 1499.76 € TTC pour la pose de la clôture le long du terrain de jeux.

2020-11-d5

Possibilité d'instaurer une Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal ayant renoncé à l'instauration de la TA il y a plus de 3 ans. La possibilité d'instaurer une TA communale est à nouveau ouverte.

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer la taxe d'aménagement.

2020-11-d6

Circuit pédestre reliant le bourg de Chemiré à Etival

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de plan des circuits pédestres intercommunaux qui sera édité prochainement par la communauté de communes LBN.

Le circuit n°20 qui figure sur le plan correspond à un projet de chemin reliant le bourg de Chemiré en Charnie à Etival. Le projet d'achat de terrain pour réaliser ce chemin ne s'étant pas concrétisé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déterminer un circuit alternatif qui permet de relier Etival au bourg de Chemiré en passant par les lieux-dits « La vacherie » et « Le Pâtis au chat ». Il est précisé que ce circuit empruntera une partie de routes secondaires.

Le balisage et les supports de communication sont à la charge de LBN et l'entretien des chemins est à la charge de la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour cette solution alternative.

Questions diverses

Terrain communal, parcelles B615 et B616

Projet de vente des parcelles B615 et B616 d'une superficie totale de 1ha 04a 42ca, le conseil municipal décide de proposer ces 2 parcelles au prix de 2500 € l'hectare.

Registre des personnes vulnérables

Le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, risque sanitaire...)

Le conseil municipal décide qu'une information sera faite à l'attention de ces personnes dans le prochain bulletin communal.

Bilan des travaux des différentes commissions

Chaque commission a présenté un état des lieux de ses visites et les projets à mettre en œuvre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30